

Non protégé



Collectif du SCISP

Mandat – Groupe d’orientation de i-PHIS

Santé Canada

Groupe d'orientation de l'*i*-PHIS Mandat

Rapports de subordination :

Avec : le Collectif du SCISP ainsi que le Conseil exécutif du Collectif du SCISP

Par l'intermédiaire de : l'épidémiologiste pour le Système d'information sur la santé publique

Historique : Au printemps 2002, le Groupe technique de surveillance/épidémiologie du PHIS était formé pour discuter et déterminer un ensemble de normes de base en matière de rapports, qui soient compatibles avec des principes épidémiologiques sains s'appliquant aux maladies contagieuses (incluant les poussées épidémiques, les MTS et la tuberculose), l'immunisation ainsi que la surveillance des effets indésirables associés aux vaccins, en relation avec l'*i*-PHIS. Reconnaissant la nécessité d'un mandat plus étendu, le Groupe a revu sa portée au cours de l'été 2002 et a décidé que son objectif était plus généralement de « donner des conseils sur les questions d'épidémiologie lorsqu'elles sont reliées à l'*i*-PHIS ». Le Groupe s'est aussi rebaptisé Groupe d'orientation de l'*i*-PHIS en matière d'épidémiologie, pour mieux refléter son rôle.

Lors de la journée de réflexion du Collectif du SCISP, en novembre 2002, les gens du Programme de santé publique ont recommandé que le Groupe d'orientation de l'*i*-PHIS en matière d'épidémiologie revoit à la fois son mandat et sa composition pour mieux refléter les divers intervenants de l'*i*-PHIS. Le nom du groupe a été changé de nouveau pour devenir le Groupe d'orientation du programme *i*-PHIS.

Mandat :

Fournir de façon continue, au SCISP et au Collectif, des conseils opportuns sur l'*i*-PHIS, afin de continuer à pousser son utilité comme outil de prise en charge et de surveillance de la santé, pour l'éventail des programmes de santé publique.

Pour remplir son mandat, le groupe d'orientation du programme *i*-PHIS devra :

- Conseiller/faire des recommandations sur les questions de santé publique, d'épidémiologie et de surveillance reliées à l'*i*-PHIS.
- Participer aux groupes de réflexion du SCISP sur la gestion du changement pour l'*i*-PHIS (permanents et ad hoc), pour prioriser les demandes de changement en matière de développement, pour déterminer les besoins associés aux demandes de changement pour le formulaire soumis au gestionnaire de produits du SCISP et pour tester les changements avant les nouvelles éditions de l'*i*-PHIS.

Fonctionnement :

Au maximum, deux réunions seront organisées chaque année et des téléconférences chaque trimestre ou selon les besoins. Des mises à jour par courriel seront faites par le secrétariat entre les réunions.

Un préavis de trois semaines sera donné aux membres pour chaque téléconférence.

Deux personnes coprésideront chaque téléconférence à moins qu'une d'entre elle soit dans l'incapacité de le faire.

L'agenda de chaque téléconférence sera mis au point par leurs coprésidents respectifs d'après les suggestions des membres du Groupe.

Des recommandations et des rapports seront faits par le Groupe d'orientation du programme *i*-PHIS et seront soumis au SCISP, au Collectif, au Conseil exécutif de ce dernier et au groupe de travail sur les normes de surveillance des maladies contagieuses, pour présentation et/ou approbation selon les cas.

Le Groupe d'orientation du programme *i*-PHIS peut, si le besoin s'en fait sentir, créer des sous-comités chargés d'examiner des questions particulières (p. ex. les normes de rapports de surveillance de l'*i*-PHIS les demandes de catalogues, etc.). Les sous-comités feront des recommandations ou des rapports qui seront présentés au Groupe d'orientation plénier qui, s'il les approuve, en fera ses propres recommandations et rapports.

Les membres s'efforceront en tout temps de s'entendre sur les recommandations et rapports du Groupe d'orientation du programme de l'*i*-PHIS. Les membres qui seront en désaccord ou qui se dissocieront d'une décision, enregistreront leur désaccord et les motifs de ce désaccord, dans la recommandation ou le rapport en question.

Mandat / cycle de vie :

Le groupe d'orientation du programme de l'*i*-PHIS sera un comité permanent jusqu'en 2005 et son statut sera revu à ce moment là. Cette décision a été prise lors de la journée de réflexion du Collectif pour le SCISP, en novembre 2002.

Composition / Représentation :

Le Groupe sera composé de représentants des groupes suivants :

SCISP, Santé Canada

Utilisateurs de l'*i*-PHIS (sites pilotes et sites éloignés, pour considération à l'avenir)

Groupe de travail sur les normes de surveillance des maladies contagieuses

Centre de coordination pour la surveillance, Santé Canada

Réseau canadien d'enregistrement de l'immunisation

Conseil exécutif du SCISP

Centre pour la prévention et le contrôle des maladies infectieuses

Taille du Groupe d'orientation :

La composition du Groupe sera de 15-16 membres. Il est entendu que ces membres représentent le Groupe d'orientation de base et que des petits groupes de travail (5-6 personnes) seront mis sur pied pour traiter des questions particulières de santé publique reliées à l'*i*-PHIS (p. ex. normes de rapports; outils de rapports; etc.).

Sélection des membres :

a) Coprésidents – Un des coprésidents sera l'épidémiologiste pour le Système d'information sur la santé publique, coordination de la surveillance des maladies contagieuses, Santé Canada. Le second président sera nommé par le SCISP parmi les professionnels en santé publique au niveau provincial/territorial/local.

b) Membres – Les membres seront choisis par le SCISP et le Collectif. Les membres du Groupe d'orientation incluront des gens aux compétences/expériences suivantes : épidémiologie/surveillance; soins infirmiers en santé publique; santé environnementale/inspection en santé publique; autres combinaisons de

compétences et d'expérience. On s'assurera d'avoir une représentation appropriée sur le plan géographique et en matière d'expertise.

- c) **Représentants d'office** – Ils pourront être des représentants de la division Formation en santé publique, du Centre de coordination de la surveillance et du Centre de prévention et de contrôle des maladies infectieuses de Santé Canada.

Secrétariat :

Les fonctions de secrétariat seront assurées par le SCISP/l'épidémiologiste pour le système d'information sur la santé publique, le Centre de coordination de la surveillance, Santé Canada.